

L'an deux mil vingt trois et le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arno GASTAMBIDE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mmes DARGUY, ETCHEVERTZ, OXARANGO, PEREZ, SABALOUÉ et MM. BISCAY, GASTAMBIDE, HERNANDEZ, MONGABURE, PARACHOU, OTEIZA

Procuratation(s) :**Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

Mmes DUHALDE, ETCHEVERRY et MM. BARBIER, BARNECHE

Date de la convocation
23 février 2023

Date d'affichage
23 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Ramuntxo OTEIZA

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme LETORT Pascale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Ayherre

Le Maire GASTAMBIDE Arño

